

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,

Chez tous les Libraires ;

A PARIS,

Chez MM. NAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

27 Octobre 1873.

LES RÉPUBLICAINS CONSERVATEURS.

Des gens qui ne sont pas à leur aise en ce moment, ce sont les républicains dits conservateurs. Personne assurément n'est sur des roses, mais ils y sont moins que personne, cela se voit à leur figure. Leur nom même est une bêtise, car républicains conservateurs, c'est comme qui dirait révolutionnaires conservateurs ; leur parti, si l'on peut appeler cela un parti, ne représente rien qu'un contre-sens vivant. Ils le sentent, et ils en souffrent, et ils font toutes sortes de grimaces qui les trahissent. Tant pis pour eux ! ils ne l'ont pas volé. Par leur sottise, par leur incurable besoin d'être dupes, par leur connivence avec ce qu'il y a de pire dans le mauvais, ils ont mérité, comme les premiers girondins, tout ce qui leur arrive ; on ne leur en dira, on ne leur en fera jamais assez.

Des gens que la Commune de Paris n'a pas éclairés, des malins qui avaient juré de fonder la République conservatrice, et qui en sont arrivés du premier coup à l'élection Barodet-Ranc, des badauds qui croient encore à l'illustre libérateur du territoire, des prudhommes cuirassés qui reprochent à l'Assemblée d'avoir été ingrate le 24 mai, des aveugles-nés qui n'ont pas encore vu clair dans le jeu du petit bourgeois, des malheureux qui sont d'accord avec M. de Bismark pour travailler à l'établissement de la République en France, sont bien dignes de toutes les misères qui leur surviennent, et c'est pain béni si leur mine prête à rire ; mais le fait est qu'ils ont une triste figure.

Dans le grand duel qui va s'engager, et qui sera, nous le souhaitons bien, un duel à mort, ils ont peur de la défaite. On a toujours peur d'être battu ; cependant il y a des échecs honorables, après lesquels la galerie rend hommage au courage malheureux ; mais pour eux la défaite est nécessairement ridicule : elle tourne au sauve-qui-peut et à la déroute. Bien plus, elle a quelque chose de grotesque et de niais. Être battus, quand il était si facile d'être victorieux, quand il suffisait de ne pas se déranger pour être à la bonne place, quand on a pour adversaires tous ses amis ; être battus, quand on est transfuges, c'est le comble de la confusion et de la honte ; être battus comme MM. Casimir Périer, Waddington et Béranger l'ont été le 24 mai, c'est une idée véritablement insupportable.

Il faudra pourtant bien qu'ils s'y fassent. Si la monarchie triomphe, ils auront évidemment un bien vilain quart d'heure à passer, et mieux vaudrait pour eux être radicaux que républicains conservateurs. Un radical s'emporte, crie, montre le poing, appelle le peuple aux barricades, et se console au *Crapaud-volant* ; mais un républicain conservateur, il n'a pas même le droit d'aller cacher sa déconvenue à la Nouvelle-Calédonie ; on le traite en personnage anodin et inoffensif ; à chaque instant du jour, ses anciens amis lui répètent sur tous les tons : « Je vous l'avais bien dit ! que diable alliez-vous faire dans cette galère ? » On l'abreuve de regrets, on l'humilie de consolations ; jusque dans sa plus secrète intimité, il entend des voix plaintives, sa femme, ses enfants, qui lui chantent un refrain de circonstance : « Tu vois bien, Casimir !... »

Il ne faut donc pas s'étonner que les républicains conservateurs soient en si piteux état, et que leur pâle visage trahisse toutes sortes de symptômes et d'impressions cholériques. Cependant, rassurez-vous, cette indisposition ne durera pas longtemps ; ils ne sont hommes ni à boudier ni à être boudés toujours, et le *Journal des Débats* le sait bien. Comme, au fond, ils ne sont pas méchants, on finit par leur pardonner, et on tue le veau gras pour le retour de ces enfants prodiges qui ont voulu voir du pays. Un mois ou deux après leur déconfiture, on leur fera avouer gaiement, entre deux toasts au roi, que M. Thiers n'a jamais été qu'un intrigant, après quoi on jugera l'amende suffisante et on les tiendra quittes. En vérité, ce n'est pas la mer à boire.

Une perspective qui les alarme bien autrement, c'est la victoire. Vainqueurs avec Challemel et Naquet ; voilà un horizon ! Vainqueurs en cette lamentable compagnie ; s'ils étaient sûrs de l'être, nul doute que beaucoup d'entre eux n'aimassent encore mieux reculer que vaincre. Ce qui les retient sous le drapeau rouge, c'est l'espoir qu'ils n'en viendront pas à cette affreuse extrémité de gagner la bataille avec de pareils alliés. Quelle association ! La chèvre, la brebis et la génisse ; la chèvre-Say, la brebis-Waddington et la génisse-Périer, étroitement unis à la bête de proie radicale.

Eux venus, le lion par ses ongles compta.

Ah ! ils peuvent être assurés que les parts sont faites, et qu'ils ne toucheront même pas à la quatrième. Aussi quelle peur ! quelle tristesse ! quelle épouvantable mélancolie, quand il leur passe dans le cerveau qu'ils finiront peut-être par triompher. Ils savent bien quelle sera leur situation le lendemain du triomphe, et qu'on les licenciera le soir même de la bataille. Heureux si on se contente de les renvoyer aux bagages, ou de les traiter comme ces soldats infirmiers dont l'arme ordinaire n'est pas précisément un chassepot. Comme ils doivent frémir quand ils songent au mépris qu'auront pour eux les vraies troupes !

Leur inquiétude à ce propos leur perce déjà par tous les pores. La seule annonce de la démission du maréchal de Mac-Mahon les a fait pâlir, verdir même depuis deux jours. Ah ! ce sont de braves gens, ils veulent bien donner une leçon au pouvoir ; mais il n'entendent pas le renverser ; ils ne se contentent pas d'avoir avec eux M. Thiers et l'illustre Gambetta, il leur faut encore Mac-Mahon. Ils ont un vague instinct que leur aimable commandite manque un peu d'honnêteté, ils voudraient y en mettre une petite dose, et ne seraient pas fâchés que le maréchal la fournit. Ils se récrient, ils s'indignent à la seule supposition qu'il pourraient leur fausser compagnie un beau matin : « De grâce, restez, monsieur le maréchal, nous avons besoin de vous pour vous sauver de nos amis et de nous-mêmes ! »

Ils comptent sans leur hôte ; ils n'auront pas Mac-Mahon. Habités à tous les mélanges, ils se figuraient bénévolement que le grand vaincu de Wœrth se prêterait à leur chimie : sur ce point, il leur faut en rabattre ; s'ils triomphent, Mac-Mahon ne restera pas, il l'a déclaré et cela suffit. Le maréchal n'est pas comme eux, il ne met pas sa main dans toutes les mains. Son patriotisme éclairé n'admet pas que, sous prétexte de patrie, un parti ait le droit

de demander à un homme le sacrifice de son honneur. Il ne nous le ferait pas ; ce n'est pas pour vous le faire. Il ne confond pas certains messieurs avec le pays.

Il se retirera donc ; fatigué, dégoûté, mais pur de tout contact avilissant et de toute promiscuité outrageante. Nous espérons, quelles que soient les avances des républicains conservateurs, et les yeux doux qu'ils nous font déjà, que le vrai parti conservateur suivra le maréchal de Mac-Mahon dans sa retraite. Il a couvert assez longtemps de son nom et de son autorité les coupables sottises de la République conservatrice. Le *Temps* et quelques autres bons apôtres du du même acabit auront beau dire que nous ne sommes pas de bons citoyens, il y a un moment où les bons citoyens abdiquent. Il y a une heure où tout ce qui tient à rester propre se lave les mains. Si la France veut de la coalition soi-disant républicaine, c'est son affaire, qu'elle en lâche quand un fils de famille, après toutes sortes de fredaines, veut encore manger de la vache enragée, il est bon qu'il en mange. La France désire une seconde Commune, qu'elle l'ait, si c'est l'unique moyen de l'en guérir. Au moins nous construirons après sur un sol déblayé et sur un terrain neuf. Quoi qu'il arrive, il est temps, il est grand temps de laisser les responsabilités où elles sont, afin que cette chère et malheureuse patrie sache un jour quels sont les misérables qui l'ont perdue. WILLIAM NIX.

Chronique générale.

D'après les calculs que nous croyons autorisés, ou du moins qui ont cours parmi les députés de la droite, 360 voix environ seraient acquises des maintenant à la monarchie.

On n'ajoute point de foi au compte d'après lequel les députés de la gauche se disent assurés d'un plus grand nombre de voix. On estime, au contraire, que toutes les voix réunies de la gauche ne dépasseront pas beaucoup trois cents au moment du vote.

Avant-hier, une réunion a eu lieu chez M. Casimir Périer. On dit que ce groupe est d'accord pour maintenir la ligne de conduite qu'il a suivie jusqu'ici, sous l'influence de M. Thiers.

Les journaux bonapartistes publient la note suivante, qui leur est adressée par la réunion des députés de l'Appel au peuple :

« Les menées qui tendent à imposer au pays, sans le consulter directement, une restauration monarchique, s'accusent depuis quelques jours avec une plus grande vivacité.

« Pénétrés de la nécessité de rassurer leurs mandataires sur la fermeté avec laquelle ils maintiendront les droits de la souveraineté nationale, les représentants de l'Appel au peuple ont décidé qu'ils tiendraient une séance le samedi 25 octobre, à l'effet de préparer une protestation contre l'établissement de tout régime définitif, quel qu'il soit, en dehors du suffrage universel consulté par la voie de l'Appel au peuple. »

M. Casimir Périer écrit au journal *l'Aube* pour déclarer qu'il est plus que jamais convaincu que la République seule peut permettre le rétablissement de l'ordre en France en réparation de nos désastres.

Voilà les illusions que l'on se fait dans le camp de la République conservatrice ! *Quos vult perdere Jupiter dementat.*

D'après le *Soir*, il serait question d'un manifeste que l'impératrice Eugénie aurait l'intention de publier prochainement et qui serait une véritable déclaration de principes de Napoléon IV.

La correspondance Vergniaud relate, comme un bruit qui a couru à Versailles, que le général Chanzy avait écrit à quelques-uns de ses amis pour déclarer qu'il ne saurait accepter la candidature à la présidence de la République que le centre gauche semble vouloir lui ménager.

On lit dans le *Pays* :

« AVIS. — La vente du *Pays* vient d'être interdite dans plusieurs départements.

« Cela et d'autres raisons sérieuses nous obligent à modifier sensiblement le ton du journal.

« Que nos lecteurs voient donc autre chose qu'une désertion dans le calme forcé que nous croyons prudent d'observer désormais. »

Après avoir reproduit cette note, le *Gaulois* la fait suivre de la simple observation que voici :

« La prudence que notre confrère se voit obligé d'observer dans sa polémique nous est également commandée par les mêmes raisons sérieuses qui le contraignent à modifier sensiblement le ton de son journal. »

Nous acceptons volontiers sur parole l'affirmation du *Pays* et du *Gaulois* ; cependant, nous aimerions à savoir quels sont les départements où la vente de ces journaux est interdite.

Le *Bien public* déclare être autorisé à donner le plus formel démenti à la nouvelle publiée par le *Français*, d'après laquelle M. Thiers aurait eu une très-longue entrevue avec le prince Napoléon.

L'article suivant de M. John Lemoine, du *Journal des Débats*, veut être entièrement reproduit :

« Les différentes réunions du parti conservateur ont tenu séance aujourd'hui, et nous publions le compte-rendu de leurs délibérations. Ce que nous pourrions dire ce soir serait d'un intérêt secondaire auprès de ces discussions, qui sont des actes.

« Les résolutions prises par la majorité répondent trop aux opinions que nous avons exprimées pour que nous hésitions à y adhérer. Nous devons surtout appeler l'attention sur l'appel très-conciliant qui est fait à ce parti à la fois conservateur et libéral qui s'appelle le centre gauche. Beaucoup d'hommes qui en font partie devront peser les garanties qui leur sont données d'un côté et celles qu'ils croient avoir de l'autre.

« Il importe à la paix civile, qui est le premier besoin du pays, que la solution de la

crise suprême dans laquelle nous sommes soit entourée d'une majorité qui fasse loi, et les députés du centre gauche doivent considérer qu'ils seront d'un poids considérable dans la balance du parti conservateur, et d'un poids minime dans celle du parti radical. Que l'Assemblée se réunisse dans huit jours ou dans quinze, il importe peu; de toutes façons, la solution est impérieusement commandée. »

Il est sérieusement question, nous assure-t-on, de prendre sur les deux départements du Doubs et de la Haute-Saône le territoire nécessaire pour créer un nouveau département, qui prendrait le nom de Haut-Rhin, et dont le chef-lieu serait Belfort.

M. Thiers reçoit, pour son radicalisme de récente date, les félicitations du *Père Duchêne*, qui de Londres veut bien lui pardonner sa trahison de la Commune, maintenant que « le petit Dodopie a mis ses deux menottes dans les mains des bons b..... de républicains. »

Nous doutons qu'il soit bien fier de ces compliments, lui pourtant si avide d'éloges.

On lit dans le *Courrier de Paris* :

« On annonce que le maréchal Mac-Mahon publiera, d'accord avec le ministère, une sorte de déclaration, où il expliquera sa conduite passée et fera part de ses intentions. »

« Ce manifeste sera lu, le jour de la rentrée de l'Assemblée, par M. le duc de Broglie. »

On lit dans la même correspondance :

« Les 3 et 4 novembre, se tiendront de nouveau à Versailles et dans un même local, la réunion de tous les membres de la droite. Dans cette réunion, sera arrêtée la conduite définitive à tenir et la marche à suivre dans le rétablissement de la monarchie. »

On lit dans l'*Opinion nationale* :

« On se rappelle que le bruit avait couru d'offres pécuniaires faites à des membres du centre gauche pour acheter leurs consciences. Des imputations d'une nature aussi grave ne sauraient être avancées à la légère. »

« On nous assure, néanmoins, que des investigations très-sérieuses auraient été commencées pour réunir tous les indices qui pourraient mettre sur la trace d'aussi odieuses manœuvres. »

« L'honorable M. R... racontait aujourd'hui à Versailles, qu'on était venu lui offrir la pairie en échange de sa voix. »

« Inutile de dire que cette proposition a été accueillie avec l'indignation la plus vive. »

L'ancien journal du prince Napoléon flétrit avec une indignation de bon aloi les odieuses manœuvres (aucunement prouvées) des monarchistes qui voudraient acheter les consciences des membres du centre gauche; mais il approuve les républicains qui veulent acheter les consciences des membres du centre droit ou des bonapartistes au prix d'une réélection. Si le prix diffère, il nous semble que des deux côtés la manœuvre est la même.

L'indignation de l'*Opinion nationale* ne proviendrait-elle pas de ce qu'elle redoute que ses amis politiques soient trop accessibles à la tentation ?

P. S. — Les députés du centre gauche présents à Versailles et dont le nom commence par un R sont MM. le comte Rampont, F. Renaud, F. Rive, Max Richard, P. de Rémusat, Ricard.

Lequel de ces messieurs a confié à l'*Opinion nationale* qu'on voulait l'acheter.

Un républicain disait hier en ricanant :

— Et si la monarchie l'emporte d'une seule voix, vous appellerez cela une majorité ?

— Dame, lui répondit-on, ce serait, en tout cas, au moins aussi logique que d'appeler « la majorité » le parti qui aurait eu une voix de moins !

PROCÈS

DE

M. LE MARÉCHAL BAZAINE

1^{er} Conseil de guerre, à Trianon.

PRÉSIDENCE DE M. LE GÉNÉRAL DE DIVISION DUC D'AUMAËLE.

Audience du vendredi 24 octobre.

L'audience d'aujourd'hui a été occupée par l'audition de divers témoins, dont les dépositions n'offrent que fort peu d'intérêt.

Nous les résumons.

M. Jaunes, ingénieur civil, a voulu faire sauter les ponts sur la Moselle pour arrêter le passage des éclaireurs ennemis.

Il en demanda l'autorisation au quartier-général où on lui fit observer qu'il se mêlait de ce qui ne le regardait pas.

M. Renaut, chef de gare de Novéant, près de Metz, a voulu faire sauter le pont de Novéant. L'autorité militaire lui a signifié qu'il eût à rester tranquille.

M. Mathieu, propriétaire à Novéant, fait une déposition analogue.

M. Scal, inspecteur au chemin de fer, fait connaître qu'un train considérable de vivres a été abandonné à Remilly.

Il ajoute que l'on n'a rien fait pour le faire rentrer dans Metz plus tard.

A ce sujet, le chef de gare prussien de Remilly a dit à Scal : « Nous vous devons un fameux cerge. »

M. Royenval, capitaine de génie, dépose qu'on lui a refusé l'autorisation de faire sauter le pont d'Ars.

Un de ses camarades du même grade raconte que sur les ordres du maréchal Bazaine il a fait sauter le pont de Longeville.

On entend sur le même sujet et avec aussi peu d'intérêt, le général Coffinières et le commandant d'artillerie Sers.

M. l'intendant général Wolff est appelé à la barre et on apprend de lui que le maréchal Bazaine lui avait fait connaître son intention de se diriger sur Verdun.

Audience du samedi 25 octobre.

L'interrogatoire des témoins continue.

Mathieu, propriétaire à Novéant, déjà entendu hier.

A adressé une lettre pour compléter sa déposition, et est appelé pour la faire oralement. Il est absolument impossible de savoir ce que peut dire ce témoin si consciencieux.

Vasse Saint Ouen, colonel d'artillerie, déjà entendu hier.

Répond, sur interpellation, qu'il a ignoré l'ordre, donné le 16, de ramener des munitions par les voitures qui portaient des blessés à Metz, ordre transmis par le commandant Sers, et dont il a été question hier; n'a pas eu connaissance non plus de la lettre écrite par le général Soleille au général Coffinières. On présente au témoin une note de munitions, en lui demandant s'il a fourni des renseignements pour la rédiger, et à quelle époque. Il répond que c'est une note qui a dû être fournie le 18 au matin, bien qu'elle soit datée du 17, et qu'elle concerne les munitions immédiatement disponibles sur le plateau de Plappeville.

Il n'y avait pas de registre de correspondance au cabinet du général Soleille, et celui qui est représenté est celui de l'état-major; il y est constaté que l'arsenal de Metz n'offrait, le 17, que des ressources nulles pour l'armée, et le témoin n'y trouve rien de relatif à la lettre du général Soleille ou à la note.

Sers, chef d'escadron d'artillerie, déjà entendu hier.

Répond qu'il n'y avait pas de registre de correspondance au cabinet du général Soleille; déclare que l'ordre du 16, au soir, n'a pas été inscrit sur le registre, et revient formellement sur l'existence de cet ordre; n'a pas de souvenirs bien précis au sujet de la note, et pense qu'elle a dû être fournie le 18.

M. le commissaire du gouvernement demande que le capitaine d'artillerie qui a porté l'ordre du 16 août soit cité à titre de renseignements, et M. le président répond qu'il sera appelé.

M. le colonel Vasse, à qui on représente la lettre du général Soleille au général Coffinières, déclare qu'elle est venue directement du cabinet du général.

M. le commandant Sers déclare que la lettre est de son écriture, mais qu'il n'en avait conservé aucun souvenir: répète qu'il ne confond en aucune façon cette lettre avec l'ordre du 16.

Jarras, général de division, déjà entendu.

Interpellé au sujet de l'ordre dont il vient d'être question, signé le 16 au soir par le maréchal, sans se rappeler le détail, a introduit un officier (M. Fix), qui portait une lettre à signer, et cet officier a porté lui-même la lettre au général Coffinières: cette lettre était relative au retour des munitions par les voitures de blessés.

Au sujet de l'ordre donné d'avoir toujours quatre jours de vivres dans les voitures du train et de faire suivre ces voitures à une demi-journée, ordre qui aurait été donné au rapport du 13 au matin par l'intermédiaire du général Manèque, répond que la note au sujet des routes est de sa main, note sur laquelle se trouve la prescription pour l'intendance d'emporter le plus de vivres possible: ces instructions ont été transmises. Le témoin expose que l'intendance disposait de moyens très-faibles pour surveiller le chargement des voitures civiles, et qu'il croit que les voitures militaires étaient insuffisantes.

Sur une autre pièce, que le général reconnaît avoir reçue, il n'est pas question des quatre jours de vivres et de la distance des convois derrière leurs corps.

Répond qu'il ignore si, le 13, le quartier-général était relié télégraphiquement avec le bureau de Metz. Un ordre du 13 ordonne néanmoins de respecter les communications entre le quartier-général et les corps d'armée. Le témoin dit que les fils étaient souvent par terre, et qu'on ne peut pas dire que la communication ait existé d'une façon permanente. Le témoin ne se rappelle pas s'être servi de ce moyen le 13 ou le 14.

Le général, sur interpellation de M. le commissaire du gouvernement, répond qu'il ne saurait préciser le nombre de voitures vides qui existaient dans le convoi, même approximativement; enfin, il est reconnu une fois de plus que l'ordre d'emporter le plus possible de vivres a été donné par le général Jarras.

Le maréchal confirme ce qu'a dit le témoin au sujet de la télégraphie militaire.

Les témoins précédents sont autorisés à se retirer.

Lebrun, sous-intendant militaire du cadre de réserve.

Était intendant de la garde, qui, ne s'étant guère éloignée de Metz, a toujours été suffisamment approvisionnée: la garde était alignée nominalement jusqu'au 18 inclus, sauf, fait observer M. le président, la consommation anticipée des hommes; le témoin n'a pas vu le maréchal le 16 au soir, et n'en a reçu aucune instruction.

Gaillard, sous-intendant militaire, à Nantes.

Le témoin donne d'abord, d'une voix très-faible, quelques détails sur les convois du 4^e corps et sur leur marche; puis rend compte de l'évacuation d'une partie de ses blessés sur Briey dans la nuit du 16 au 17; le convoi qu'il avait dirigé sur Etain dut rétrograder à cause des coureurs ennemis, qui étaient à Jarny. Il résulte des explications du témoin que, dans la journée du 17, il n'y avait que des coureurs sur la route d'Etain et sur celle de Briey, sauf dans la soirée, ce dont M. le commissaire du gouvernement prend acte en concluant que ces routes étaient libres.

Birouste, sous-intendant militaire à Arras.

Le témoin donne quelques détails insignifiants sur les convois de sa division.

Fix, chef d'escadron d'état-major, à Paris, était capitaine à Metz.

La déposition du témoin est d'abord absolument inintelligible; cependant, nous croyons comprendre qu'il a été chargé d'une mission auprès du général Coffinières. M. le président ordonne la lecture d'une lettre du maréchal au général, dont le post-scriptum annonce l'intention d'établir son quartier-général à Plappeville, le 16 au soir, mais ses souvenirs sont confus: il n'avait pas la lettre du général Soleille, dont il a été question au commencement de la séance.

Becker, chef de bataillon du génie.

M. le président est obligé d'inviter ce témoin à parler un peu plus haut, et il nous est encore impossible de saisir quoi que ce soit dans sa déposition: cependant, l'empereur aurait dit devant lui, le 16, à Verdun, que le maréchal Bazaine allait le suivre; le 17, des gendarmes sortis de Verdun ont rencontré des uhlands; puis il est question du général Dejean, qui voulait rejoindre son poste, de Montmédy et d'hommes fatigués. Cet officier supérieur commandait deux cents hommes, qui ont été appelés en divers endroits: il débite sa petite histoire d'une voix monotone, et termine en disant, si nous ne nous trompons, qu'il a fini par arriver à Reims le 22.

L'empereur n'a rien dit devant le témoin qui pût faire supposer que le maréchal Bazaine dût rester sur la rive droite de la Meuse; cependant, on avait

étudié des campements autour de Verdun, qui devait être un nouveau point d'appui sur la Meuse.

De Benoist, maire de Verdun.

A vu l'empereur à son passage le 16, lequel a dit devant lui: Le maréchal me suit; il viendra coucher à Conflans ce soir et sera demain ici. L'empereur aurait ajouté que le maréchal emporterait les vivres et les munitions existant à Verdun, et pour la sûreté desquels le maire était inquiet. Il a étudié le passage de la Meuse sur une carte, et on lui a indiqué des passages pour la cavalerie. L'empereur a ajouté qu'il se rendait à Paris former une nouvelle armée pour reprendre la campagne.

Buvignet, adjoint au maire de Verdun.

Le témoin répond aux questions d'une voix cavereuse et solennelle. Il ne fait que confirmer la déposition du témoin précédent, qu'il accompagnait, mais n'a cependant point entendu le propos relatif aux approvisionnements.

La séance est suspendue à deux heures cinquante minutes, et reprise à trois heures dix.

Chronique Locale et de l'Ouest.

La commission départementale des Deux-Sèvres, dans sa séance du 14 octobre, a adopté, sous réserve de certaines modifications de détail, le tracé indiqué par le plan présentant le résultat des nouvelles études de la ligne de Niort à Thouars avec bifurcation vers Moncoutant, et de Thouars à Montreuil-Bellay.

Elle a décidé que ce plan et les divers documents à l'appui seront joints à l'avant-projet général des chemins de fer désignés ci-dessus;

Elle a demandé que le gouvernement voulût bien, dans le plus bref délai, déclarer ces chemins d'utilité publique;

Et a sollicité, pour leur établissement, la subvention spécifiée en l'article 5 de la loi du 12 juillet 1865.

L'ouverture des assises de Maine-et-Loire, pour le 4^e trimestre de l'année 1873, est fixée au lundi 17 novembre.

Voici les noms des jurés de notre arrondissement :

MM.

Athanase Bineau, propriétaire à Doué.
Pierre Legeay-Mabilleau, propriétaire à Saint-Martin-de-la-Place.

Charles de Caqueray, maire de Montreuil-Bellay.

Henri Mangonneau, huissier à Doué.
Urbain Coulbeault, propriétaire à Aubigné-Briand.

Honoré Hanry, propriétaire à Neuillé.
Louis Jacob, propriétaire à Saumur.

René Bouju, propriétaire à Saint-Lambert-des-Levés.

La musique municipale de Saumur, si bien dirigée par M. Meyer, a inauguré hier le terre-plein du kiosque qui doit s'élever dans le square. Grâce à cette nouvelle disposition, nos exécutants ont pu se faire entendre d'une façon bien plus avantageuse que par le passé. Parmi les morceaux du programme, nous avons surtout remarqué la romance de *Lucie: Bientôt l'herbe des champs*, et l'ouverture de la *Caravane*, dont l'heureuse exécution est d'un bon augure pour l'avenir.

M. le général Bonnemain, de retour à Saumur depuis la semaine dernière, repartira demain. Il est venu inspecter la division des officiers de Saint-Cyr qui vont quitter l'École de cavalerie à la fin de la semaine pour rejoindre leurs régiments.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. le comte d'Aure, dont le nom a figuré depuis dix ans en tête de tous les programmes de concours hippiques à Paris.

Fils du célèbre comte d'Aure, ancien commandant du manège de l'École de cavalerie, il était lui-même un très-habile écuyer.

Tous ceux qui ont connu M. d'Aure fils à Saumur se rappellent ses succès hippiques. C'est à une méningite qu'il a succombé, dans la nuit de vendredi à samedi.

Samedi soir, de 8 heures à 8 heures 1/4, plusieurs éclairs ont embrasé l'horizon à diverses reprises, dans la direction du nord-ouest, comme si nous avions été à l'époque des grandes chaleurs. Le thermomètre ne

marquait que 4 degrés au-dessus de zéro et il a gelé blanc pendant la nuit.

Jeudi dernier, vers neuf heures du matin, le sieur Mignot, âgé de 49 ans, meunier à la Fraudière, commune de Saint-Paul-du-Bois, canton de Vihiers, était monté sur l'une des ailes de son moulin pour replier les toiles, lorsque, tout-à-coup, un coup de vent fit tourner le moulin; dans ce mouvement, Mignot fut précipité dans l'espace, et, dans sa chute, il se brisa le crâne. La mort a été instantanée.

Le même jour, le feu s'est déclaré au village de Chanteloup, commune de Trémont, au domicile de M. Jean Froger, cultivateur, dans un grenier renfermant toute la récolte de foin, paille et diverses menues denrées.

La perte s'élève à 4,600 fr. environ, couverte par une assurance.

La cause de ce sinistre est restée inconnue.

Une crue se produit dans la Haute-Loire: on présume que son maximum sera de 2^m à 2^m 50 à Digoin et aura lieu ce soir après huit heures. Rien encore de l'Allier, ni du Cher, ni de la Vienne. En l'état, on présume que le maximum sera de 0^m 50 à 0^m 80 au plus à Orléans, et aura lieu le 28 vers huit heures du soir. Avis aux riverains et aux propriétaires de chanvre.

M. de Salvaing de Boissieu, sous-préfet de Barbezieux, est nommé sous-préfet de l'arrondissement de Segré (Maine-et-Loire), en remplacement de M. le comte de Banville, non-acceptant.

Les volontaires d'un an, pour l'année 1874, doivent rejoindre les corps auxquels ils sont destinés dès le commencement de novembre. Les appelés de la classe doivent également rejoindre leurs régiments très-prochainement et bien avant le mois de décembre, comme l'ont annoncé plusieurs journaux.

A Montlouis, près Tours, le vin de 1872 se vend au vignoble 106 fr. la barrique de 250 litres, et le vin de 1873, 110 fr.

A Jargeau, le vin nouveau se paie 100 fr. les 230 litres.

Les cartes postales seront très-probablement retirées de la circulation au 1^{er} avril 1873. Du moins l'Etat n'en aura plus le monopole. Il est fortement question de céder à deux ou trois soumissionnaires la fourniture et le droit de vente de ces missives chères aux concierges.

On comprend de suite que l'usage s'en vulgarisera alors seulement. Car la réclame ne reculant devant rien, les magasins de nouveautés, les marchands de confections vous délivreront comme prospectus des cartes postales toutes timbrées (ce timbre sera réduit à un sou), et le gouvernement regrettera sans doute alors de s'être dessaisi de son droit.

Sic vos non vobis.

Nous reproduisons, d'après le *Mémorial des Deux-Sèvres*, le récit de l'un des voyageurs qui ont accompagné M. Godard dans sa dernière ascension à Niort:

Dimanche dernier, à quatre heures du soir, une foule innombrable était réunie sur la vaste place de la Brèche pour assister au départ du ballon *Guillaume Tell*, monté par M. Godard. J'avais le plaisir de l'accompagner dans son ascension avec M. Raioux et un troisième voyageur qui, dans une tombola organisée à cette occasion par l'aéronaute, avait obtenu le premier numéro sortant... j'allais dire montant.

A quatre heures 47 minutes, M. Godard prononce le sacramental: « Lâchez tout. » A ce commandement, le *Guillaume Tell*, qui présente un volume de 900 mètres cubes, s'élève majestueusement dans les airs. Un parachute est lancé et tombe dans les jardins de l'hôpital hospice.

Il est difficile d'analyser les impressions étranges du voyageur au moment de l'ascension. Une émotion profonde, où se mêlent la surprise et l'admiration, s'empare de lui à la vue du spectacle magique qui s'offre subitement. Il y a quelques secondes à peine, son regard était borné de tous côtés,

et tout à coup un panorama immense se déroule sous ses yeux. La lumière inonde la terre dans les plans les plus lointains comme dans les plus proches, l'horizon s'ouvre sans bornes, et la faiblesse de notre organe limite seule l'étendue du regard, que n'arrête plus aucun obstacle extérieur.

Nous nous élevons, et déjà tout se transforme. La ville de Niort rappelle la capitale du royaume de Lilliput. On ne se rend plus compte de la hauteur des édifices, et les tuiles des toits les plus élevés semblent rangées symétriquement sur le sol même.

A une hauteur de 500 mètres, la terre, qui prend l'aspect d'un vaste échiquier, paraît concave comme une immense cuvette et non plus convexe; les ondulations du sol ne sont accusées que par les sinuosités de routes. Cette concavité apparente de la terre, pure illusion d'optique, provient du phénomène de la réfraction.

A quatre heures cinquante, nous nous trouvons à une hauteur de 810 mètres. Quand on aura réalisé le rêve des cartes aériennes, je marquerai exactement le point idéal où nous étions à ce moment-là, en souvenir de l'émotion que nous y avons éprouvée. L'un des passagers n'eût-il pas la fantaisie d'allumer une cigarette! Une seule étincelle pouvait provoquer l'explosion et nous précipiter dans l'espace. Mais M. Godard a dans son ballon le sang-froid du pilote près de son gouvernail. D'un geste rapide, il enleva au fumeur sa cigarette, puis reprit en souriant l'intéressant récit de ses nombreuses ascensions.

Vers cinq heures, nous traversons la ligne du chemin de fer. Au-dessous de nous un train serpentait dans la plaine, semblable à un gigantesque reptile. C'est alors que M. Godard, apercevant un petit pré qui lui parut propice à la descente de son ballon, se décida à y faire une courte station. Le *Guillaume Tell* avait été conduit avec une telle habileté que nos hommes, qui suivaient en voiture, étaient arrivés à temps pour le retenir. Un des passagers nous quitta à cet endroit.

Presque aussitôt après nous remontions dans l'espace jusqu'à une hauteur de 2,400 mètres. Le soleil se couchait, et nous étions encore en pleine lumière quand déjà la nuit s'étendait plus bas. Après avoir plané quelque temps à cette hauteur, nous commençâmes à descendre lentement en admirant l'adresse, le sang-froid et la sûreté de coup-d'œil dont l'aéronaute faisait preuve dans toutes ces manœuvres. Nous primes pied sans avoir éprouvé la moindre secousse.

En quarante minutes, le ballon était dégonflé, débarrassé de son filet, roulé, chargé sur une voiture, et les aéronautes partaient au grand trot pour Rohan-Rohan, où les attendait un dîner qu'assaisonnèrent la gaieté et l'entrain qu'y sut déployer M. Godard. A dix heures un quart, nous étions tous de retour à Niort.

En résumé, l'ascension du *Guillaume Tell* a été une véritable fête pour les curieux qui ont manifesté le vif intérêt qu'ils prenaient à ce spectacle, et une source d'émotions délicieuses pour les passagers.

M. Libaros, libraire à Nantes, a adressé aux journaux de cette ville la lettre suivante:

« Monsieur le rédacteur,

» Permettez-moi de rectifier la légende qui a paru hier soir dans l'*Union bretonne* et dans le *Phare de la Loire*, sur le nouveau fait d'armes de la démocratie nantaise.

» Un rassemblement s'est formé devant ma librairie, à sept heures du soir, et non à huit heures. Il a duré jusqu'à neuf heures, et pendant ce laps de temps, j'ai été insulté sans aucun motif et sans que la police municipale se soit montrée un seul instant.

» Le prétendu trophée de drapeaux blancs n'a jamais existé dans mes vitrines, pas plus que le portrait de Henri V, que j'ai retiré depuis plus de 15 jours.

» Mon employé est sorti effectivement à la recherche de la police, et c'est en rentrant qu'il a été en butte aux agressions de la foule. Il s'est défendu de son mieux, se bornant, comme c'était son devoir, à protester contre les injures et les violences dont j'étais victime.

» A huit heures et demie, c'est-à-dire plus d'une heure après le début de cette es-pèce d'émeute, ne sachant comment disperser la foule pour fermer mon magasin, et après avoir fait pour cela d'inutiles efforts, j'ai cru devoir lancer deux seaux d'eau sur

les provocateurs les plus rapprochés. Mon magasin ne pouvait rester indéfiniment ouvert devant un pareil attroupement.

» Je n'ai pas été battu, comme on l'affirme; j'ai dû au contraire saisir au collet un individu qui voulait m'asséner un coup de parapluie, et je l'ai fait tomber dans la boue. Je m'apprêtais à courir dans la direction d'où étaient lancées les pierres, lorsqu'enfin la police est arrivée. Elle m'empêcha de joindre les malfaiteurs, sans faire elle-même aucun effort pour les mettre en état d'arrestation, quand il était facile de les saisir en ce moment.

» Si la police s'était trouvée à son poste, rien de tout cela ne serait arrivé. Dire qu'elle a été félicitée par ce genre de foule, c'est dire en même temps qu'elle n'a pas fait son devoir. En cette circonstance comme en beaucoup d'autres, elle s'est montrée d'une mollesse qui ne lui fait pas honneur. Aussi ai-je pris le parti de m'adresser à la gendarmerie.

» Veuillez agréer, monsieur le rédacteur, l'assurance de mes sentiments de considération les plus distingués.

» LIBAROS. »

La Compagnie des chemins de fer de la Vendée a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de soumettre à l'homologation de l'Administration supérieure le Tarif ci-après, en addition à son Tarif spécial, concernant la délivrance des billets aller et retour:

Des stations ci-dessous à CHINON et retour:

Billets aller et retour avec réduction de 25 0/0.

Beuxes: 1^{re} classe, 4 fr. 80; 2^e classe, 4 fr. 35; 3^e classe, 4 fr.

Loudun: 1^{re} classe, 3 fr. 80; 2^e classe, 2 fr. 85; 3^e classe, 2 fr. 40;

Arçay: 1^{re} classe, 5 fr. 30; 2^e classe, 3 fr. 95; 3^e classe, 2 fr. 90.

Pas-de-Jeu: 1^{re} classe, 6 fr. 40; 2^e classe, 4 fr. 80; 3^e classe, 3 fr. 55.

Thouars: 1^{re} classe, 8 fr. 60; 2^e classe, 6 fr. 45; 3^e classe, 4 fr. 70.

Ces billets sont délivrés le premier jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre. Ils sont valables pour la journée seulement.

Des Stations ci-dessous à THOUARS et retour:

Billets aller et retour avec réduction de 25 0/0.

Loudun: 1^{re} classe, 4 fr. 70; 2^e classe, 3 fr. 60; 3^e classe, 2 fr. 60.

Arçay: 1^{re} classe, 3 fr. 30; 2^e classe, 2 fr. 50; 3^e classe, 1 fr. 80.

Pas-de-Jeu: 1^{re} classe, 2 fr. 30; 2^e classe, 1 fr. 80; 3^e classe, 1 fr. 25.

Coulonges: 1^{re} classe, 2 fr.; 2^e classe, 1 fr. 40; 3^e classe, 1 fr. 40.

Noirterre: 1^{re} classe, 3 fr. 80; 2^e classe, 2 fr. 85; 3^e classe, 2 fr. 40.

Bressuire: 1^{re} classe, 5 fr. 45; 2^e classe, 4 fr. 40; 3^e classe, 3 fr.

Ces billets sont délivrés le 7 janvier, le premier vendredi de février, le premier jeudi de mars, le 15 avril, le premier vendredi de mai, le 8 juin, le 22 juillet, le 9 et le 29 septembre, le 18 octobre, le 30 novembre et le troisième vendredi de décembre, à l'occasion des Foires qui ont lieu annuellement à Thouars à ces diverses époques. Ils sont valables pour la journée seulement.

Des stations ci-dessous à LOUDUN et retour:

Billets aller et retour avec réduction de 25 0/0.

Chinon: 1^{re} classe, 3 fr. 80; 2^e classe, 2 fr. 85; 3^e classe, 2 fr. 40.

Beuxes: 1^{re} classe, 2 fr. 15; 2^e classe, 1 fr. 65; 3^e classe, 1 fr. 20.

Arçay: 1^{re} classe, 4 fr. 40; 2^e classe, 4 fr. 05; 3^e classe, 0 fr. 80.

Pas-de-Jeu: 1^{re} classe, 2 fr. 55; 2^e classe, 1 fr. 95; 3^e classe, 1 fr. 35.

Thouars: 1^{re} classe, 4 fr. 70; 2^e classe, 3 fr. 60; 3^e classe, 2 fr. 50.

Ces Billets sont délivrés le troisième mardi de janvier, le troisième mardi de février, le mardi avant la Mi-Carême, en mars, le mardi avant le 14 avril, le mardi après le 8 mai, le mardi après le 11 juin, le troisième mardi de juillet, le mardi après le 21 août, le 14 septembre, le troisième mardi d'octobre, le mardi après le 15 novembre, et le troisième mardi de décembre à l'occasion des Foires qui ont lieu annuellement à Loudun à ces diverses époques. Ils sont valables pour la journée seulement.

Faits divers.

On lit dans l'Assemblée nationale:

Dieu a donné la fécondité à la Maison de France, afin d'assurer la perpétuité de la dynastie, la stabilité aux institutions, les garanties de repos, de travail et de prospérité à la nation.

La Maison de Bourbon compte quinze princes:

Le comte de Chambord;

Le comte de Paris, qui a un fils, le prince Robert;

Le duc de Chartres, qui a deux fils, le prince Robert-François et le prince Auguste;

Le duc de Nemours, qui a deux fils, le comte d'Eu et le duc d'Alençon;

Le prince de Joinville, qui a un fils, le duc de Penthièvre;

Le duc d'Aumale;

Le duc de Montpensier, qui a trois fils; comme ils sont infants d'Espagne et ne comptent pas, ainsi que le comte d'Eu, pour la succession éventuelle au trône de France, il reste, pour assurer l'héritage royal dans notre pays, onze princes qui, les uns, se sont déjà distingués au service de la nation: les autres, reçoivent une éducation digne de princes français.

Si les nombreux enfants sont, suivant la foi chrétienne et la loi sociale, une bénédiction pour les familles, ils sont aussi une bénédiction pour les peuples qui possèdent de nombreux princes dans leurs familles royales.

Quelle folie de se priver des bienfaits de l'héritage royal, fécondée par la Providence! Nous avons déjà payé bien cher cette folie. En sommes-nous guéris?

On écrit des Ardennes belges à l'*Echo du Nord*:

Bien que les souris aient disparu dans certaines localités des Ardennes, il est loin d'en être ainsi dans beaucoup d'autres.

En présence des dégâts énormes occasionnés par ces rongeurs, on a employé pour s'en débarrasser, tous les moyens qu'on avait à sa disposition.

Le grain empoisonné et différents poisons répandus dans les champs en ont fait périr une grande quantité.

La crue des eaux, cet hiver, ayant produit l'inondation de toutes les campagnes avoisinant l'Ourthe, c'est par milliers que, de Holton à la Roche, on a pu compter les souris mortes, ainsi que celles qui, fuyant les eaux, redescendaient la rivière par troupes innombrables. Se réfugiant dans les endroits élevés, elles ont peuplé les hauteurs de Bèffe, Trina, et tout le canton d'Erezée.

La multitude de ces animaux, dans ces localités, tient en arrêt l'ensemencement, qui, en général, n'est pas encore commencé; les quelques rares fermiers qui ont semé l'ont fait en quantité deux fois plus forte que d'habitude.

Parmi les localités infestées, nous citerons Baillonville, Monville, Fronville, etc. A Deulou, village à proximité de Fronville, où il y a plusieurs grandes fermes, un laboureur, en charriant la terre avec ses deux domestiques, avait, la semaine dernière, dans l'espace d'une demi-journée, trouvé 1,500 souris. On a découvert, dans les caves ou galeries souterraines, d'énormes provisions d'avoines amassées par ces prudentes petites bêtes.

Dernières Nouvelles.

Le général gouverneur de Paris, commandant la 1^{re} division militaire,

Vu le numéro du journal *l'Avenir national* en date du dimanche 26 octobre 1873;

Attendu que ce numéro, par sa violence, est de nature à troubler la paix publique en excitant à la haine des citoyens entre eux et à la guerre civile;

En vertu des pouvoirs que lui confère la loi des 9-11 août 1849 sur l'état de siège.

Arrête:

Article 1^{er}. La publication du journal *l'Avenir national* est interdite.

Art. 2. La circulation et la vente du numéro du 26 octobre 1873 sont prohibées et la saisie en est ordonnée.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Quartier général du maréchal Bazaine au Ban-Saint-Martin pendant le blocus de Metz; M. M. Lachaud père et fils, défenseurs du maréchal; M. le commandant Martin, commissaire du gouvernement; chambre à coucher et salon du maréchal à Trianon-sous-Bois; grande galerie et chapelle de Trianon; la sortie de l'audience du conseil de guerre; le nouveau théâtre de la Porte-Saint-Martin; Marie Tudor, drame de M. Victor Hugo, quatrième tableau; types de la vie viennoise; la fête des Tabernacles dans un temple israélite; revue comique du mois, par Cham (douze gravures); un retour de chasse dans le Périgord. — Rébus, problème d'échecs.

Des primes d'une valeur considérable et de la plus haute portée littéraire sont offertes en ce moment au choix des abonnés de l'Univers illustré.

Le numéro de cette semaine contient, à sa dernière page, les conditions et le détail de ces primes.

Primes gratuites : 1° le splendide ouvrage intitulé : *Merveilles de l'art religieux*, album in-folio relié, comprenant quarante gravures sur papier vélin avec texte descriptif; — 2° cinq volumes à choisir dans la collection Michel Lévy; — 3° deux volumes de la collection de l'Univers illustré; — 4° deux volumes brochés à choisir dans la Bibliothèque de tout le monde.

Un numéro spécimen sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande, par lettre affranchie, à l'administration de l'Univers illustré.

Abonnements, pour Paris et les départements :

Un an : 24 fr. ; Six mois : 14 fr. ; Trois mois : 6 fr. — Le numéro de 16 pages : 35 c. — Par la poste : 40 c.

Administration : rue Auber, 3, place de l'Opéra.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^e,
boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITTRÉ, de l'Académie

française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 37^e fascicule, EPE à ESQ, est en vente.

Les machines à vapeur verticales sont aujourd'hui reconnues comme étant le moteur le plus parfait, le plus économique et de la manœuvre la plus facile qui puisse être appliquée à toutes les exploitations industrielles, commerciales et agricoles. M. Hermann-Lachapelle, qui tient le premier rang dans la construction de ces machines, vient d'acquiescer de vastes terrains contigus à l'usine du Faubourg-Poissonnière, qui permettront à l'importante maison qu'il dirige d'avoir une exposition permanente de tous ces types prêts à livrer, et de pouvoir, immédiatement et en tout temps, satisfaire aux besoins de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, dont la prospérité est directement liée à l'emploi des machines à vapeur.

Éviter les contrefaçons

**CHOCOLAT
MENIER**

Exiger le véritable nom



P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 25 OCTOBRE 1873.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	57 20	» 10	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	775	» 5	C. gén. Transatlantique, j. juill.	2 5	» 10	397 50	» 17	50
4 1/2 % jouiss. mars.	81 75	» 25	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	645	» 2	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	397 50	» 17	3 5	» 17	50
4 % jouissance 22 septembre.	70	» 25	Crédit Mobilier.	327 50	» 2	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	3 5	» 17	»	»	»
5 % Emprunt 1871.	92 25	» 25	Crédit foncier d'Autriche.	555	» 7	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»	»	»
Emprunt 1872.	91 85	» 25	Charentes, 400 fr. p. j. août.	355	» 1						
— libéré.	91 85	» 25	Est, jouissance nov.	502 50	» 2						
Dép. de la Seine, emprunt 1857.	208	» 2	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	847 50	» 6						
Ville de Paris, oblig. 1855-1860.	400	» 2	Midi, jouissance juillet.	880	» 2						
— 1865, 4 %	430	» 4	Nord, jouissance juillet.	995	» 5						
— 1869, 3 % t. payé.	276	» 2	Orléans, jouissance octobre.	802 50	» 5						
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	246	» 2	Ouest, jouissance juillet, 65.	502 50	» 2						
Banque de France, j. juillet.	427 0	» 5	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905	» 2						
Comptoir d'escompte, j. août.	517 50	» 2	Compagnie parisienne du Gaz.	670	» 2						
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	445	» 2	Société Immobilière, j. janv.	14	» 2						
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	360	» 2									

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.	
6 — 45 — — (s'arrête à Angers), omnibus.	
9 — 02 — — — omnibus.	
1 — 33 — — — soir, —	
4 — 12 — — — express.	
7 — 27 — — — omnibus.	

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.	
8 — 20 — — — omnibus.	
9 — 50 — — — express.	
12 — 38 — — — soir, omnibus.	
4 — 44 — — — —	
10 — 30 — — — express-poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance de suite, Soixante-onze ares cinquante centiares de terre, enclos de murs, au canton des Moulins, à Saumur.

Et pour la Saint-Jean 1874.

Un logement et un moulin, dans le même enclos. S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement,

UNE MAISON

Rue de l'Echelle, Anciennement occupée par la Société du Fort. S'adresser au Frère Directeur de l'Ecole chrétienne.

M^e LE BIAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

A VENDRE

D'OCCASION,

QUATRE BELLES LAMPES

Dont deux en porcelaine.

S'adresser à M. François PENCHER, à Saumur. (195)

UN HOMME de 35 ans, muni de bons certificats, demande un emploi. S'adresser au bureau du journal.

TORD-BOYAUX



Destructeur infailible des rats, taupes, cafards, etc., GUERARD ET C^e, passage de l'Élysée des Beaux-Arts, 17, à Paris, Montmartre. Dépôt à Saumur, pharmacie PERDRIAU; à Doué, pharmacie MAILLET; et dans toutes les pharmacies. — Prix : 75 centim. s.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

ACHÉTEZ PLUS LE BOIS DE PANAMA pour nettoyer vos étoffes **LA PANAMINE ROZIERE**

EST SUPÉRIEURE Elle se dissout immédiatement dans l'eau.

AVIS AUX DAMES POUR 25 centimes AVEC LA PANAMINE ROZIERE ON NETTOYE COMME LE DÉGRAISSEUR LA PANAMINE est enveloppée de papier d'étain et porte le nom : **ROZIERE**, chimiste, à Romainville, près Paris. INVENTEUR DES PASTILLES POT-AU-FEU En vente : dans les magasins d'épicerie.

EAU ANTINEURALGIQUE ALPH. BAIER
Complètement inoffensive
Guerison instantanée
DES AFFECTIONS SUIVANTES :
Névralgies faciales, Céphalalgies, Migraines (non gastralgiques), Odontalgies (Névralgies dentaires), lors même que les dents seraient cariées.
Dépôt GÉNÉRAL chez H. DELAVIGNE, rue Quincampoix, 10, PARIS

Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif d'une odeur très agréable et non volatile. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la natine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Depôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger. A Saumur : pharmacies Gahelin, rue d'Orléans, et Chevalier, rue de la Tonnelle. — A Angers : pharmacie Braid, 3, rue Boisnet; — Pharmacie centrale; — Gaillard, angle de la rue Desjardins; — L. Jeuneau, 57, rue Beaurepaire. (233)

Saumur, imprimerie de P. GODET.

COMPAGNIE ANGLAISE DES ENGRAIS

SEULE CONCESSIONNAIRE DE LA VOIRIE DE BONDY



POUDRETTE DE BONDY NITRATÉE ENRICHIE

80 fr. en vrac à la Voirie. } les 1,000 kil. de 12 hect. 1/2.
90 fr. en gare de Noisy (sacs perdus).

ENGRAIS RICHE DE BONDY



BOSAGE GARANTI. — 5 à 6 p. 100 d'azote, 10 à 12 p. 100 d'acide phosph., 30 fr. les 100 kilog. en gare de Noisy.

PAIEMENT : 1^{er} comptant, 5 0/0 d'escompte; — 2^e traite acceptée à 3 mois, escompte 2 1/2; — 3^e traite acceptée à 6 mois sans escompte.

AGENT GÉNÉRAL : TH. PILTER, 68, quai de Jemmapes, Paris.

ARTICLES DE MÉNAGE

Meubles de chambre à coucher 1/2 erin animal: 1 canapé, 2 fauteuils, 4 chaises, recouverts reps.	FR. C.
Meubles de salon 1/2 erin animal: 2 fauteuils, 1 canapé ottoman, 4 chaises, recouverts velours.	215 »
Pendules à sonnerie avec soie et cylindre.	285 »
Suspensions de salle à manger avec lampe.	35 » la pièce.
Boules d'antichambre à 3-âge.	25 » id.
Lampes modérateur fer bronze.	3 50 id.
Couteaux de table (avec boîte).	3 » id.
Assiettes porcelaine 22cm, beau choix.	5 » la douz.
Verres à pied.	5 » id.
Porte-bouteilles fer, ouverts (200 places).	25 la pièce.
Fontaines rondes en grès à filtre.	11 » id.
Buffets de cuisine, bois blanc.	5 25 id.
Tables de cuisine.	12 50 id.
	4 25 id.

Collections réunies des Articles de Ménage, CHAUFFAGE, LITERIE, TAPIS, etc., etc.

A LA MÉNAGÈRE

Vaste Établissement, 20, boulevard et Palais Bonne-Nouvelle, à Paris.

ENTRÉE LIBRE PRIX FIXE MARQUÉ ENTRÉE LIBRE
— ENVOI FRANCO DU CATALOGUE —

Expédition en France et à l'Étranger au compte de l'Acheteur. (En France, contre remboursement.)

ARTICLES DE CHAUFFAGE

Fourneaux de cuisine économiques, depuis 55 » la pièce.	
Cuisinières fonte avec four et chaudière émailée.	25 » id.
Calorifères fonte, brillant pendant six heures.	22 » id.
Cheminées parisiennes, foyer mobile.	18 » id.
Poêles en faïence, à four.	20 » id.
Poêles en fonte.	4 » id.
Tuyaux de poêles.	90 le mètre.
Grilles à charbon de terre.	1 50 la pièce.
Seaux à charbon de terre.	2 » id.
Garde-feu (pare-tincelles) fer bronzé & feuilles.	5 » id.
Garnitures soufflets et balais vrai bois, toutes nuances.	5 50 la garnit.
Balais d'âtre.	75 la pièce.
Galerias de cheminée bronzées.	4 50 id.
Galerias de cheminée, cuivre poli.	11 » id.
Chenets, cuivre poli.	5 50 la paire.